

**Aux représentantes  
et représentants des médias**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'Université de Neuchâtel accréditée sans condition**

*Neuchâtel, le 27 octobre 2021.* **Au terme d'une procédure entamée en novembre 2019, l'Université de Neuchâtel (UniNE) a obtenu son accréditation institutionnelle. Prévues par la législation fédérale, cette procédure d'évaluation des universités et hautes écoles a un impact crucial : recevoir l'accréditation est nécessaire pour avoir droit à l'appellation « Université » (ou « Haute école ») et donc pouvoir délivrer des titres reconnus. L'accréditation est aussi une condition pour prétendre à des contributions fédérales et cantonales. L'ensemble du processus atteste de la pertinence du système d'assurance qualité de l'UniNE.**

Obtenir l'accréditation institutionnelle est une satisfaction, car cela montre que l'UniNE se soucie de la qualité de ses prestations, et qu'elle dispose de mécanismes qui permettent d'évaluer cette qualité ainsi que de prendre des mesures d'amélioration constante. Loin d'être une procédure « de routine », l'accréditation nécessite un travail conséquent de longue haleine, qui mobilise des représentantes et représentants de l'ensemble des facultés, des services et des corps constituant la communauté universitaire – étudiantes et étudiants, professeur-e-s, membres du corps intermédiaire et personnel administratif.

Dans la première phase de la procédure, l'Université a rassemblé un ensemble de documents en vue de procéder à l'auto-évaluation de son système d'assurance qualité. Un rapport a été rédigé sous la supervision d'un comité de pilotage ainsi que du Rectorat, puis mis en consultation auprès de l'ensemble des organes de l'Université. Dans la deuxième phase de la procédure, un comité d'expertes et experts externes a procédé à l'évaluation du système d'assurance qualité en se basant sur le rapport d'auto-évaluation, sur des documents complémentaires demandés à titre de preuves et sur une série de dix entretiens impliquant près d'une centaine de membres de la communauté universitaire. Le travail du comité d'expertes et experts a été encadré par l'Agence suisse d'assurance qualité et d'accréditation (AAQ). Au terme de la procédure, le Conseil suisse d'accréditation a rendu sa décision d'accréditation, en se basant sur le rapport d'évaluation des expert-e-s, sur la prise de position de l'UniNE et sur la proposition d'accréditation de l'AAQ.

L'accréditation fédérale est valable pour sept ans et aucune condition n'oblige l'UniNE à revoir des points fondamentaux de son système d'assurance qualité. Cela signifie que l'institution s'est dotée d'instruments d'évaluation reconnus dans les sept piliers sur lesquels repose l'accréditation : prestations d'enseignement, de recherche et de service, ainsi que de la qualification de son personnel, conditions d'admission, direction et organisation efficaces, participation des membres de la communauté, égalité des chances entre femmes et hommes, développement durable et contrôle de la réalisation de son mandat.

La décision du Conseil suisse d'accréditation contient également des recommandations qui seront mises en œuvre dans le cadre du processus d'amélioration continue de la qualité. Avec cette décision, l'Université de Neuchâtel fait partie des premières hautes écoles universitaires qui ont mené à terme avec succès cette procédure introduite dans la nouvelle loi fédérale sur les hautes écoles.

#### **Contacts:**

*Jean-Marie Grether, vice-recteur Finances et accréditation*  
Tél. +41 32 718 10 20 ; [jean-marie.grether@unine.ch](mailto:jean-marie.grether@unine.ch)

*Fabian Greub, Secrétaire général*  
Tél. +41 32 718 10 79 ; [fabian.greub@unine.ch](mailto:fabian.greub@unine.ch)